

# Palestine

## s o l i d a r i t é 44

N° 41 • Printemps 2015

### Élections en Israël

## Circulez, il n'y a rien a voir! À moins que...



**Il est vrai que l'on prend les mêmes et que l'on recommence** le même cynisme vis-à-vis des Palestiniens, mais en se permettant des propos de plus en plus extrémistes : le ministre Lieberman propose de « *trancher la tête avec une hache* » des Arabes israéliens déloyaux envers leur État, et Netanyahu déclare : « *tant que je serai Premier Ministre, il n'y aura pas d'État palestinien* », même si peu de temps après, il fait mine de revenir dessus. Et au même moment, un ancien dirigeant du Mossad affirme que « *depuis 1973, il n'y a plus de menaces pour la subsistance d'Israël* ».

**Et pourtant, les Palestiniens d'Israël ont créé la surprise** en présentant pour la première fois une liste arabe palestinienne et communiste unitaire.

Devant la montée des partis religieux d'extrême-droite et la modification de la loi électorale, ces partis ont su surmonter leurs divergences pour se présenter ensemble, au risque de se voir exclure du Parlement de la Knesset. C'est ainsi que les partis palestiniens Ta'al et Ra'am se sont alliés avec le Parti communiste et le Front Hadash pour former une liste composée de Palestiniens, de juifs, de nationalistes, de communistes, de religieux... Ils représentent le camp démocratique opposé aux deux camps sioniste et d'extrême-droite, pour lesquels les plans de Paix n'existent plus depuis longtemps, qui veulent maintenir les blocs de colonies et Jérusalem

comme capitale. Face à la volonté de la droite israélienne de renforcer un État juif au détriment des non-juifs, la liste palestinienne propose de rassembler sur des valeurs d'égalité citoyenne et de paix. Le score important qu'elle a réalisé avec 14 sièges sur 120 fait d'elle la troisième force du pays. Il s'est donc passé quelque chose d'important en Israël lors de ces élections.

Le blocage de toute négociation et les propos incendiaires de Netanyahu mettent **les occidentaux au pied du mur** et les invitent très fortement à revoir leur positionnement. Barack Obama n'a pas tardé à se montrer préoccupé et envisage de « réévaluer » son soutien diplomatique à Israël; entendez par-là que celui-ci pourrait être « dévalué ». Nous n'en sommes pas encore là, mais...

**Les Palestiniens ont annoncé qu'ils allaient continuer et intensifier leurs initiatives diplomatiques** en saisissant la CPI. La reconnaissance de l'État de Palestine par la France « le temps venu » n'est-il pas justement enfin venu ?

En France le mouvement BDS trouve un nouveau souffle avec un accueil encourageant.

Monsieur Fabius, il y a des tergiversations qui ne sont plus de mises, vous qui attendez « *du nouveau gouvernement israélien qu'il fasse preuve de responsabilité...* ». **Alors que les masques tombent, le bal des hypocrites doit cesser.** ■

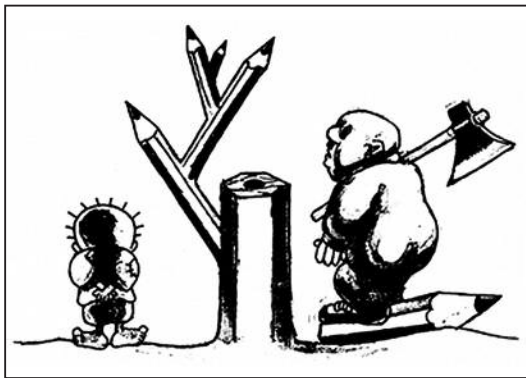
Bruno FRITEL.

#### AFPS 44

Maison des Associations  
21, allée Baco – 44000 Nantes  
02 51 72 01 23  
afpsnantes@wanadoo.fr

permanences :  
lundi, de 18 à 20 heures

[www.afps44.france-palestine.org](http://www.afps44.france-palestine.org)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)



Je suis Naji Al-Ali.

# Avant ceux de Charlie, il y eut Naji Al-Ali

*Ce numéro a été écrit sous le signe d'Handala, ce petit garçon refusant de grandir et que l'on voit de dos, qui deviendra le symbole de la résistance palestinienne. Pour commencer, rappelons l'histoire de son papa...*

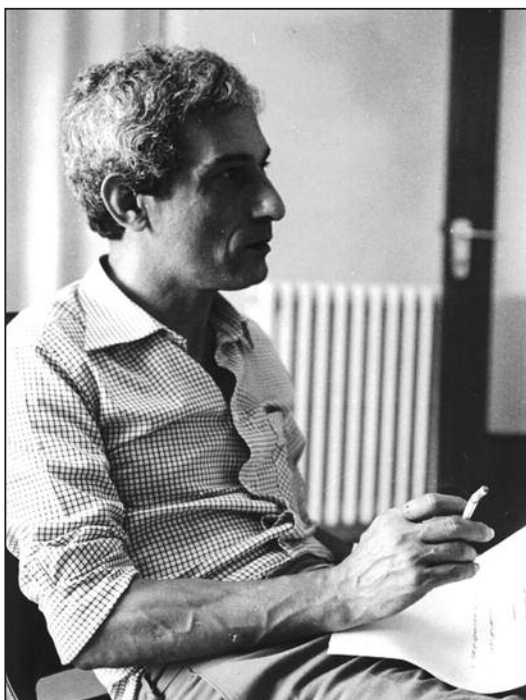
**« Reste le témoin de cette période, Handala, enregistre tout. Enregistre tout, Handala, n'oublie rien ; Laisse l'Histoire témoigner de qui nous a vendus. Qui nous a trahis, qui s'est enrichi sur notre dos. Enregistre et n'oublie personne. »**

*Propos échangés dans la pièce de théâtre, adaptée et mise en scène par Abdelfattah Abusrour, fondateur du centre culturel et de la troupe Al-Rowwad (camp de Aida).*

*Un homme pousse une brouette chargée d'une bouteille de gaz dans une rue du camp de réfugiés Al-Azza à Bethléhem : derrière lui un graff d'Handala assassiné. (Photo TJ Faust)*



Naji Al-Ali (1937-1987).



Né en 1937 en Palestine, il a dix ans lorsque lui et sa famille sont expulsés au Liban.

Il entre à l'Académie des arts libanaise, mais ne pourra continuer ses études pour raisons politiques. Il travaillera comme professeur de dessin. Ghassan Kanafani, écrivain et militant politique, est séduit par ses dessins et contribue à le faire connaître.

Il met en scène des pièces de théâtre sarcastiques qui traitent de la situation politique et sociale de la Palestine et des réfugiés.

En 1963, il se rend au Koweït et travaille pour la revue d'opposition Al Talya (L'Avant-Garde) puis au sein du journal Al-Siyassa (La Politique).

C'est là que naît Handala en 1969. Il n'acceptera de se retourner que lorsque son peuple aura un État. À travers ce personnage, le caricaturiste exprimera ses opinions, ses déceptions,

ses espoirs. Il racontera l'histoire de son peuple au cœur duquel il a vécu. En 1979, il devient président de la ligue des caricaturistes arabes.

Retourné au Liban, il sera témoin de la guerre civile libanaise et de l'invasion israélienne en 1982, puis repartira au Koweït, d'où il sera expulsé.

De nombreuses menaces de mort — il en a reçu plus de cent — font qu'il ne veut plus vivre dans un pays du Moyen-Orient. Il se réfugie alors à Londres. C'est là qu'il fut tué en 1987, à 50 ans. Le crime n'a pas été complètement élucidé, mais toutes les enquêtes ont abouti au Mossad.

C'est le dessinateur le plus connu du monde arabe. Il a produit plus de 10 000 dessins, d'aucuns annoncent même 40 000. Il a reçu de nombreuses récompenses, dont la plus prestigieuse est le prix de « la plume d'or de la liberté ». ■

Arlette HAMON.

# L'offensive diplomatique

*Palestiniens : de l'échec des « négociations » à l'offensive diplomatique.*

Depuis les accords d'Oslo (1993) l'OLP<sup>1</sup> s'est engagée dans plusieurs cycles de négociations avec Israël dans la recherche d'un accord de paix. En 2001, à Taba, les négociations étaient près d'aboutir quand le Premier ministre israélien Ehoud Barak a fait volte-face et refusé de signer. Depuis cette date, une suite interminable de « négociations » se sont engagées, constituant ce qui fut appelé le « processus de paix ». Son existence a surtout eu pour effet de permettre à Israël de poursuivre sa politique de colonisation de la Cisjordanie, tandis que les puissances occidentales (États-Unis, Union Européenne, France...) faisaient pression sur les Palestiniens pour les appeler à des concessions inacceptables. La dernière phase de « négociations », engagée sous l'égide des États-Unis s'est terminée sur un constat d'échec en avril 2014. Loin d'accepter le gel de la colonisation comme préalable, Israël a poursuivi les programmes de construction en Cisjordanie et l'accaparement des terres palestiniennes. On est ainsi passé de 10 000 colons en 1972 à plus de 500 000 en 2010, avec une accélération après Oslo (par exemple, en Cisjordanie, leur nombre est passé de 111 000 en 1993 à 300 000 en 2009)<sup>2</sup>.

## L'appel à l'ONU

Cet échec programmé a conduit l'OLP à sortir du face à face déséquilibré avec Israël pour en appeler aux Nations Unies. Dès 2011, la Palestine a obtenu son adhésion à l'UNESCO et, en novembre 2012, son entrée à l'ONU est votée en tant qu'« État non-membre ». Cette dénomination curieuse ne lui donne pas de droit de vote à l'Assemblée Générale, mais cependant, lui permet d'adhérer à toutes les agences et institutions de l'ONU : OMS, FAO... et bien sûr la Cour pénale internationale (CPI).

Cette situation, minimisée par certains observateurs, ne produira sans doute pas d'effet à court terme, mais elle renforce son statut diplomatique. Si la Palestine obtient par la suite son adhésion comme État à part entière, l'oc-

cupation israélienne deviendra celle d'un État qui en occupe un autre. Cela donne à la Palestine la possibilité d'un recours direct à l'ONU pour faire cesser cette occupation.

C'est dans ce sens qu'en décembre 2014, un projet de résolution a été déposé par la Jordanie au nom de la Palestine auprès du Conseil de Sécurité de l'ONU. Celle-ci prévoyait un accord de paix d'ici douze mois, le retrait israélien des territoires occupés avant fin 2017 et la reconnaissance de Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien. De nombreuses pressions ont été exercées sur les Palestiniens, notamment par John Kerry, secrétaire d'État américain, pour les dissuader d'aller devant le Conseil de Sécurité. Pour être adoptée, cette résolution devait obtenir une majorité qualifiée de 10 voix sur les 15 membres du conseil. Huit pays ont voté pour (dont la France, la Chine et la Russie), deux ont voté contre (les USA et l'Australie), tandis que cinq autres s'abstenaient, après avoir subi — eux aussi — de très fortes pressions. À la suite de ce refus, comme elle l'avait annoncé, la Palestine a adhéré au « Statut de Rome » qui lui donne accès à la Cour pénale internationale à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015, permettant de traduire les responsables israéliens devant ce tribunal pour crimes de guerre commis après le 13 juin 2014. La démarche pour arriver à ce but est semée de nombreuses embûches, mais il s'agit sans conteste d'une première étape pour mettre fin à l'impunité d'Israël. En attendant, la Suède a été le premier pays européen à reconnaître l'État de Palestine et à procéder à un échange d'ambassadeurs entre les deux pays.

## Fureur et représailles israéliennes

La riposte israélienne à ces différentes initiatives diplomatiques témoigne de l'inquiétude des responsables politiques. S'ils ne risquent pas leur inculpation dans les mois à venir, ils sont inquiets à l'idée de perdre, aux yeux de l'opinion internationale, le statut de victimes et de « rempart contre le terrorisme » qu'ils en-



treignent soigneusement, en devenant les véritables agresseurs. Le gouvernement israélien a donc décidé en représailles, de bloquer les taxes de TVA et droits de douanes qu'il prélève pour le compte de l'Autorité Palestinienne et qu'il est tenu de lui reverser<sup>3</sup>. Ce vol des taxes depuis décembre 2014 représente un demi-milliard de dollars et prive 180 000 fonctionnaires palestiniens de leur salaire. Situation catastrophique qui a conduit le Comité central de l'OLP à décider le 5 mars 2015 de mettre fin « à la coopération sécuritaire sous toutes ses formes » avec Israël<sup>3</sup> et à demander à Israël d'assumer « toutes ses responsabilités de puissance occupante » à l'égard du Peuple palestinien. Cette décision, dont l'application relève de Mahmoud Abbas, constituerait s'il la mettait en œuvre, un véritable tournant dans la politique palestinienne.

## Et la France ?

Le gouvernement français a infléchi sa position par rapport aux déclarations du Président Hollande qui avait justifié l'attaque de Gaza à son début. En effet, la France a voté la résolution de décembre 2014 au Conseil de Sécurité de l'ONU et Laurent Fabius, ministre des Affaires Étrangères, a déclaré que la France voterait une nouvelle résolution qui serait présentée concernant la fin de l'occupation.

Cependant, malgré les votes de l'Assemblée nationale et du Sénat appelant à la reconnaissance de l'État de Palestine, le gouvernement français s'y refuse, conditionnant cette reconnaissance à la reprise des négociations, et déclare qu'elle interviendra « le moment venu », formule utilisée depuis 1999.

Cette position française est pour nous inacceptable : nous poursuivons notre action pour la reconnaissance et la fin de l'occupation, en continuant nos campagnes de boycott citoyen et l'appel aux responsables politiques pour sanctionner l'État israélien qui refuse d'appliquer le droit. ■ Pierre LEPAROUX.

<sup>1</sup> L'Organisation de Libération de la Palestine, créée en 1964, est l'organisation représentative du peuple palestinien de l'intérieur et de l'extérieur. C'est l'OLP qui représente la Palestine à l'ONU.

<sup>2</sup> Atlas des Palestiniens J.-P. Chagnollaud (éditions Autrement).

<sup>3</sup> Dispositif contenu dans les accords d'Oslo.

# La Palestine et la Cour pénale internationale

Pour aider à comprendre les enjeux autour de la Cour pénale internationale (CPI), nous avons posé quatre questions à Alain FENET\*..



\*Alain FENET est professeur émérite à l'Université de Nantes.

## Q : Qu'est-ce que la CPI ?

La CPI, instituée en 1998 par une conférence diplomatique réunie à Rome, est entrée en vigueur en 2002. Elle a le statut d'organisation internationale. Sa création doit beaucoup à la pression des organisations non-gouvernementales soucieuses d'asseoir la paix sur la justice quand de graves violations des droits de l'Homme ont été commises. Cour permanente, elle répond au besoin de soutenir le développement du droit international pénal par une jurisprudence cohérente. Elle est compétente pour juger des crimes de guerre, de génocide et contre l'humanité (ainsi que d'agression quand une définition juridique en sera donnée), aucune distinction ou immunité ne pouvant être invoquée par leurs auteurs. Elle peut être saisie par son procureur agissant sous le contrôle d'une chambre préliminaire, par un État et par le Conseil de sécurité des Nations unies, celui-ci ayant également le pouvoir de bloquer une enquête.

Après avoir obtenu en 2012 le statut d'État observateur non-membre des Nations Unies, la Palestine a pu adhérer en janvier 2015 au statut de la Cour dont

elle devient officiellement membre le 1<sup>er</sup> avril. Les Palestiniens ont affirmé leur volonté de saisir la Cour des crimes de guerre commis par les Israéliens dans les Territoires. Mais dès le 16 janvier le Procureur annonçait l'ouverture d'un examen préliminaire de la situation en Palestine.

## Q : La plainte de la Palestine est-elle recevable ?

Aucun doute à ce sujet. La déclaration de la Palestine reconnaissant la compétence de la Cour porte sur les événements ayant eu lieu sur son territoire à partir du 13 juin 2014. Elle vise les crimes commis à Gaza et la poursuite de la colonisation, agissements amplement documentés et tombant dans la compétence de la Cour. La colonisation entre particulièrement dans la définition des crimes de guerre retenue par le statut de la Cour, en ce qu'elle réalise « le transfert, direct ou indirect, par une puissance occupante d'une partie de sa population civile dans le territoire qu'elle occupe » (article 8, 2, viii). Ainsi est mis fin à l'impunité de principe dont pensent bénéficier les dirigeants israéliens, sous couverture

politique américaine. Ceci est suffisant pour expliquer leur colère.

La procédure devant la Cour, quelle que soit son issue, va placer Israël en position d'accusé devant l'opinion internationale ; discutant la qualification juridique des faits, ceux-ci n'en seront que mieux exposés ; s'étirant sur des années, elle renforcera l'image négative qui pèse sur Israël.

## Q : La plainte peut-elle aboutir ?

Elle va buter sur le principe de complémentarité qui impose à la Cour de n'exercer sa compétence que si la répression des crimes n'est pas assurée dans l'ordre national ; l'État compétent en l'espèce soit manquerait de volonté, soit serait dans l'incapacité de mener les poursuites (art. 17). L'État israélien va donc invoquer la qualité de son système juridictionnel, l'existence d'enquêtes voire de poursuites sur tels faits particuliers, pour faire conclure à l'irrecevabilité de la plainte. Si le procureur veut cependant poursuivre son enquête, il va se heurter à une batterie d'arguments qui seront jugés dans une procédure complexe, d'abord par une chambre préliminaire puis par la chambre d'appel et enfin, s'il arrive jusque-là, par la Cour elle-même (art. 18 et 19). Israël pourrait même, pour contester la recevabilité de la plainte, invoquer « des faits nouveaux ou un changement de circonstances important », quitte à les provoquer elle-même. Si le procureur s'obstine dans cette course d'obstacles, aura-t-il le dernier mot ? Ce n'est pas sûr pour les crimes commis à Gaza. En revanche, rien ne devrait empêcher la plainte d'arriver devant la Cour s'agissant de la colonisation, puisque celle-ci est une politique d'État revendiquée, tout en étant répétitivement condamnée par la communauté internationale dans son ensemble.

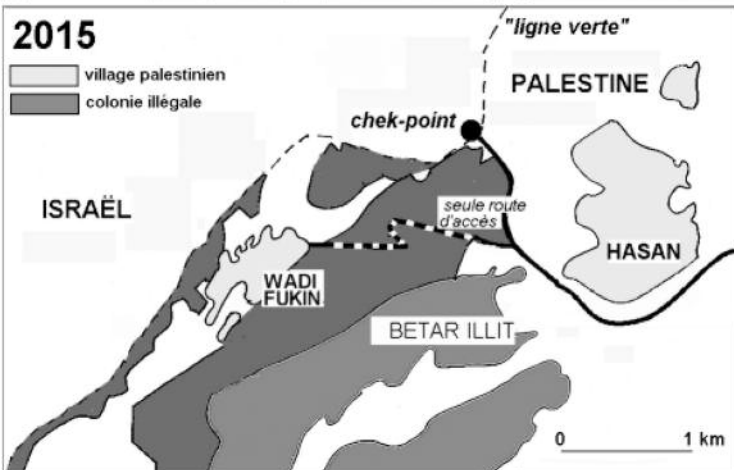
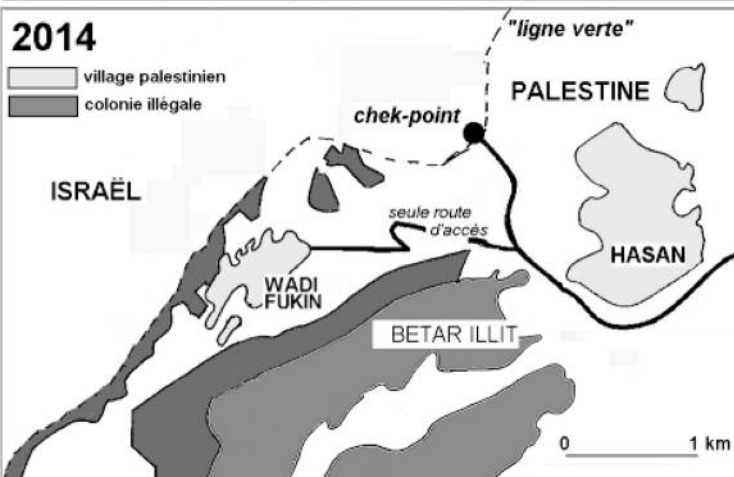
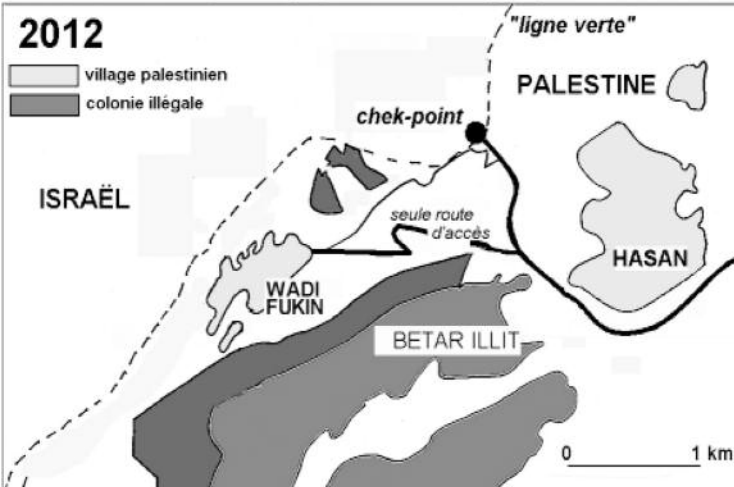
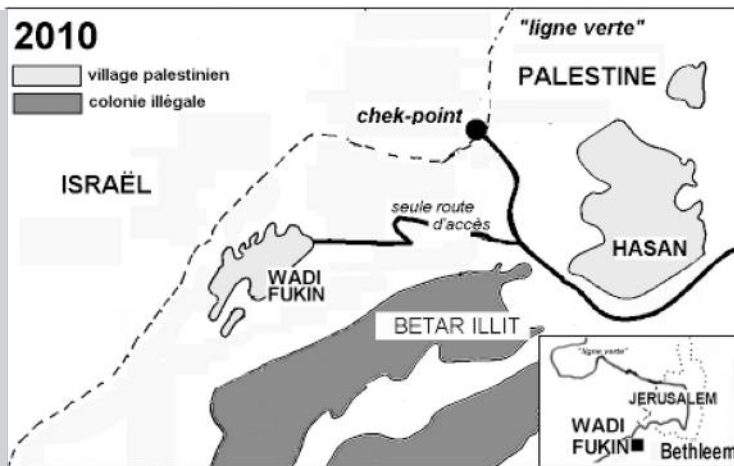
Wadi Fukin n'est pas un cas isolé mais reflète bien l'objectif de la colonisation : rendre impossible toute continuité et cohérence territoriale pour les territoires palestiniens. Une colonie est d'abord construite comme une tête de pont avancée en territoire ennemi, puis se développe en menaçant les villages, enfin les encercle afin de les asphyxier et de pousser au départ les habitants. La CPI pourrait avoir à traiter de cette politique délibérée et illégale.

**Q: Quels effets politiques attendre de la plainte ?**

Des analyses ci-dessus on voit que la plainte n'est pas l'« option nucléaire » comme on l'a présentée. C'est aussi oublier que l'arme nucléaire n'a d'efficacité spécifique que dans une stratégie de dissuasion, où elle n'apparaît efficace que si on ne s'en sert pas ; dans une stratégie d'utilisation le rapport de forces entre Israël et la Palestine est évidemment problématique.

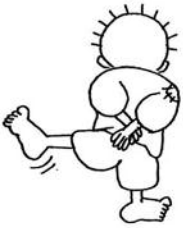
La démarche palestinienne doit en fait être replacée dans les succès de la stratégie juridique menée dans l'ordre international. Reconnue par 133 États, admise à l'UNESCO, admise comme État non membre aux Nations Unies, État partie à des conventions internationales, la Palestine est devenue un sujet de droit international capable de défendre ses intérêts sur la base du droit et de porter sur le plan international ses différends avec Israël. Elle sort ainsi du huis clos dans lequel Israël cherche à la maintenir pour mieux la vider de sa substance et empêcher son accession à l'indépendance.

La plainte illustre crûment ce paradoxe : tandis que se renforçait le statut international de la Palestine, la situation dans les territoires n'a cessé de se dégrader au mépris de larges pans du droit international. La plainte exacerbe la contradiction entre le droit et la réalité, et il sera de plus en plus difficile à la communauté internationale de s'en accommoder. L'intérêt de la démarche juridique de la Palestine est de rendre patent que l'échec du droit maintenant c'est l'échec de la communauté internationale dans son ensemble. Si cet échec s'avérait définitif, celle-ci devrait en gérer les redoutables conséquences sur le terrain et faire face à un dramatique discrédit du droit.



# Qui importe le conflit ?

*Des soutiens (associations communautaires, intellectuels...) de la politique israélienne dénoncent depuis 2001 « l'importation en France du conflit israélo-palestinien » par ceux qui, dans notre pays, défendent les droits des Palestiniens et sont solidaires des pacifistes israéliens.*



Des politiques et membres de gouvernements reprennent parfois cette idée ! Le but est clairement de délégitimer ces citoyens, associations, partis... en les accusant de surcroît d'antisémitisme qui serait une forme nouvelle désormais inhérente à toute dénonciation de la politique israélienne. Les populations françaises de confession musulmane — solidaires des palestiniens — sont d'autant plus associées à cette notion d'importation du conflit qu'elles seraient partie intégrante du conflit de civilisation entre le « Mal » arabo-musulman et le « Bien » représenté par l'Occident et Israël. Bien dans la ligne de Netanyahu qui assimile Palestine à terrorisme et même à Daesh pour occulter l'occupation et la colonisation.

Or ce sont souvent ces soutiens de la politique israélienne qui importent vraiment ce conflit en assimilant juif

à Israélien. Pour eux un Français juif ne peut que soutenir Israël et sa politique. Cet amalgame juif = Israélien doit être clairement dénoncé, car non seulement il est faux, mais il est très dangereux.

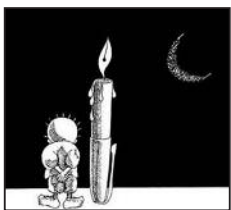
Les dirigeants israéliens nourrissent cet amalgame en affirmant qu'Israël est un « État juif », avec une « armée juive », et en refusant l'existence d'une seule nationalité israélienne pour tous les citoyens, juifs et non juifs.

- Ceux qui organisent à Paris, tous les ans, un gala de soutien à l'armée israélienne importent le conflit en France. Comme les membres du Likoud France ou d'autres courants communautaires en faveur de plus de colonisation, de plus de blocus ou d'agression sur la population de Gaza !

- D'autres, comme Bernard-Henri Lévy, essaient de défendre l'indéfendable à

chaque agression contre Gaza, comme fin 2008 où, de la tourelle d'un char israélien, il relatait (avec plein d'erreurs) la terrible attaque israélienne. Ou encore en 2014 avec sa chronique, « Gaza Paris ».

- Le CRIF appelle à la « paix », mais soutient inconditionnellement Israël qui annexe, colonise... refuse l'État de Palestine ! Le CRIF est pour l'annexion éternelle de Jérusalem-Est. Il fait pression sur les responsables français qui ont l'audace de critiquer la politique israélienne sur la base du droit international ! En revanche, il est muet sur les déclarations de dirigeants israéliens comme Bennett qui se dit fier d'avoir tué « des dizaines d'Arabes » et veut annexer la zone C, soit 60 % de la Cisjordanie. Ou sur celles de Lieberman qui a proposé de « trancher la tête avec une hache » des Arabes israéliens, déloyaux envers l'État. ■



## Lumière de Palestine

*L'AFPS 44 a présenté à l'Espace Cosmopolis de Nantes, du 29 janvier au 15 février 2015, une exposition de deux artistes palestiniens : Ahmad Dari et Samir Salameh.*

Ce projet pris en charge par la commission culture de l'AFPS 44 a demandé deux ans de préparation. Ahmad, calligraphe, illumine les vers de Mahmoud Darwich. Samir, dans son abstraction et ses couleurs, tend à l'universel, mais montre toujours, au détour d'une affiche, son espoir pour le Peuple Palestinien.

Cinq soirées et deux ateliers (calligraphie et cuisine palestinienne) ont été autant de moments de plaisirs et d'émotions partagés. Succès artistique, les témoignages oraux et écrits en attestent, mais succès populaire aussi avec plus de 2 000 visiteurs comblés ; cet événement a pu se réaliser

grâce à la participation active de plus de 50 adhérents bénévoles.

Le rayonnement de la culture palestinienne s'est ainsi affiché dans la ville et la métropole nantaise. Quatre grands calicots ont montré aux Nantais cette vitalité. Il fallait voir la joie d'un Samir Salameh découvrant de ceux-ci sur les bords de l'Erdre au pont Général-de-La-Motte-Rouge !

Au cours de deux de ces soirées qui ont fait salle comble, a été mis en lumière un projet artistique avec le village palestinien de Nabi Saleh, un échange autour du théâtre et de la musique réalisés en partenariat avec le CEMEA, avec la

participation du quintet Hamon-Martin et d'un atelier du Théâtre Messidor. Erwan Hamon, Alexis Chevalier et Christine Maerel ont présenté chacun une soirée et témoigné de ce projet qui se déroulera en Palestine du 30 avril au 2 mai 2015 avec un retour en Loire-Atlantique en octobre.

En mettant en valeur la création artistique palestinienne, l'AFPS 44 souhaite montrer que ni l'occupation israélienne avec son oppression et ses violences, ni l'exil, n'ont tué l'âme du peuple palestinien et sa culture. Pari réussi pour nous, pour qui la culture est un outil de résistance. ■

*Commission culture.*



# Qu'allais-tu faire à Gaza ?

Une représentation d'Handala, symbole du mépris. @incoherentboy.com

Entre les ruines des souvenirs et les cadavres des roses ?  
 Entre les maisons du camp et les verbes du passé simple ?  
 Entre les vagues aveugles qui embrassent tes pieds et le sable brillant qui te brûle les yeux ?  
 Entre un ciel qui ne ressemble à rien et un temps qui passe sans passer ?  
 Entre ces gens perdus sur le chemin de la vie ?  
 Et entre ces deux destins jumeaux qui s'entreteignent ?  
 Qu'allais-tu dire à Gaza ?  
 À part les mots recomposés de tristesse et de peur ?  
 À part les mots muets qui font la manche par pitié ?  
 À part des phrases où le sujet est orphelin et le verbe est un martyr ?  
 À part ces paroles qui se suicident sur le carrefour des mots ?  
 Qu'allais-tu dire à Gaza ?  
 Qu'allais-tu faire à Gaza ?  
 À Gaza ne dis rien, ne fais rien.  
 Écoute le silence de la mort quand elle passe la tête inclinée,  
 Elle n'ose rien dire face à cette montagne de courage.

■ Amir Hassan, Paris.  
 1<sup>er</sup> prix de poésie,  
 concours Halaly 2014.  
 Édité dans le livre  
 Échos de Palestine,  
 tome 4.

## Gaza : un blocus criminel

Depuis les massacres de l'été dernier par l'armée israélienne, la situation ne cesse d'empirer...

**D**es enfants sont morts de froid cet hiver dans les milliers de maisons en ruines, 100 000 Gazaouis sont déplacés, réfugiés dans des écoles ou dans des abris de fortune. L'eau, la plupart du temps insalubre, manque cruellement. L'électricité est coupée plus de la moitié de la journée. Dix pour cent seulement des besoins en gaz domestique sont pourvus. Soixante dix pour cent de la population dépend de l'aide internationale.

Les accords de cessez-le-feu ne sont pas respectés. Le blocus n'est pas levé, les matériaux de constructions sont bloqués par Israël, les pêcheurs en mer sont ciblés et tués : le 7 mars dernier, c'était Twfique Abou Ryallah ; d'autres ont été blessés et leurs barques confisquées (soixante bateaux de pêche ont été détruits en 2014).

### L'ONU et les organisations humanitaires dénoncent...

Le chômage, notamment chez les jeunes, a beaucoup progressé : en

cause, les usines et entreprises détruites, mais aussi les ¾ du bétail décimé ainsi que 17 000 hectares de terres agricoles dévastés. Tous les secteurs de l'économie de Gaza sont touchés.

L'argent promis n'arrive qu'au compte-goutte, malgré la Conférence des Donateurs réunis au Caire et qui avait promis en octobre dernier près de cinq milliards d'euros pour la reconstruction.

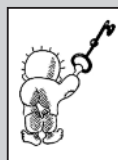
Jusqu'à quand, ce blocus infernal, l'impunité d'Israël, le silence des grandes puissances ?

L'Europe va-t-elle accepter de payer les reconstructions sans sanctionner le pays destructeur ?

Élus et citoyens, interpellons nos dirigeants pour qu'ils mettent fin à ce cycle infernal.

La France et l'Europe ont les moyens de se faire entendre. ■

Michel BERNARD.



### LIBERTÉ POUR GEORGES IBRAHIM ABDALLAH

Incarcéré depuis plus de 30 ans dans les prisons françaises, l'ancien chef des fractions armées libanaises vient de se voir refuser pour la dixième fois sa demande de libération conditionnelle.

Il avait été condamné à perpétuité pour complicité dans l'assassinat de deux diplomates, l'un américain, l'autre israélien, en 1984.

Cette décision est éminemment politique et la justice n'a rien à gagner à se ranger du côté des puissants, car rappelons-le, les faits visaient à dénoncer l'occupation israélienne du Liban, soutenue par les États-Unis et ... la France.

Pour mémoire, Israël n'est toujours pas poursuivi pour ses crimes à Gaza en 2008-2009 ou même 2014.



**La Palestine d'Oslo**  
par Julien Salingue  
Bibliothèque de l'Iremmo,  
L'Harmattan, octobre 2014.  
150 pages, 12 euros.

# Anatomie d'un échec

Julien Salingue est un universitaire spécialiste de la Palestine, pas seulement parce qu'il est docteur en sciences politiques, mais aussi parce qu'il se rend depuis assez longtemps en Cisjordanie et qu'il a des liens avec les militants palestiniens. Le dernier ouvrage dont il est responsable est différent des autres ouvrages consacrés à ce que devient aujourd'hui la Palestine parce qu'il prend un angle d'attaque très nouveau et très particulier. Il n'est pas question de faire l'histoire des différentes versions des accords, ni non plus de prendre position par rapport à la vie et à l'activité de l'Autorité Palestinienne, ou des différents acteurs de la région, mais de tirer un bilan des 20 années qui nous séparent de la signature des accords. Il s'agit donc de sociologie, de bilan de l'activité de ce qu'on appelle la société civile, d'état du peuple palestinien.

Et Julien Salingue, pour introduire ce petit ouvrage très documenté, part des volontés israéliennes au moment d'Oslo : « pacifier la société palestinienne via la construction d'une administration autochtone légitime et stable sans pour autant remettre en cause les logiques d'occupation et de colonisation ». Pour l'auteur, ce projet a échoué. Et il argumente, à travers la description de la vie du conseil élu palestinien, en expliquant que l'autorité palestinienne aujourd'hui n'est pas stable, et qu'il a perdu une grande partie de la légitimité qu'il avait gagnée par son lien avec le Fatah et sa résistance au sionisme.

Ce jugement se fonde sur une analyse globale de la société palestinienne, de son état, des difficultés de celui-ci pour faire vivre les éléments essentiels d'un état démocratique moderne. Même l'attitude ambiguë de l'Autorité Palestinienne au cours de la seconde intifada mettait à mal la volonté israélienne : un État palestinien contre la sécurité. Pendant ces 20 ans-là, la population palestinienne n'a jamais abandonné sa volonté de lutter contre le sionisme. Le succès du Hamas en est l'une des conséquences...

120 pages donc, adossées à une connaissance très fine de la société palestinienne, qui se concluent par l'émergence d'une nouvelle période : la « Palestine post-Oslo ». L'illusoire « processus de paix » a disparu. Malheureusement Julien Salingue laisse un peu l'observateur de la vie palestinienne sur sa faim : l'auteur ne fait en quelques pages que quelques allusions aux nouveaux processus de lutte, aux nouvelles structures politiques naissant à l'heure actuelle, au débat renaissant sur la perspective d'un seul État.

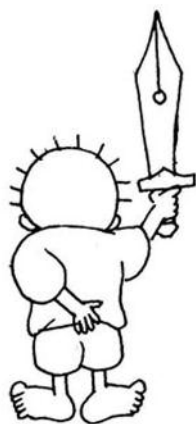
Si Julien Salingue démonte de manière très efficace le processus de paix et l'illusion d'un véritable État palestinien, il ne donne hélas que peu d'informations sur une nouvelle stratégie possible aujourd'hui de la résistance palestinienne. Sans doute parce qu'elle est à réinventer. ■ Henri LE DEM.



## ACTION BDS CONTRE CARREFOUR

Une cinquantaine de personnes<sup>(1)</sup> ont manifesté samedi 22 mars devant 5 magasins Carrefour (Carrefour market ou hypermarché) de l'agglomération nantaise. Cette action, le même jour dans toute la France, visait à dénoncer les produits, issus des colonies, vendus par cette enseigne, en contradiction totale avec la Charte éthique sur laquelle elle s'est engagée à « ...respecter et faire respecter les Droits de l'Homme tout au long de la chaîne de valeur... ». Avec plus de 2400 tracts distribués, l'accueil fut en général bon, voire très bon, tant par les clients que par les gérants. Une grande banderole avait été installée sur le long d'un boulevard très passant : « Carrefour doit retirer de la vente les produits des colonies ». Rappelons que toutes les colonies sont illégales et que vendre leurs produits est directement une collaboration à la colonisation.

(1) À l'initiative de la Plate-forme des ONG pour la Palestine et du Collectif pour une paix juste et durable.



Plus d'infos sur le site [afps44.france-palestine.org](http://afps44.france-palestine.org)

>>>> Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.

## La solidarité, c'est aussi adhérer !

### BULLETIN D'ADHÉSION 2015

Nom..... Prénom .....

Adresse .....

e-mail..... Tél .....

Je cotise dans la tranche n° ..... soit ..... €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Maison des associations – 21, allée Baco – 44000 Nantes.

**Comité de rédaction**  
Michel Bernard, Bruno Fritel,  
Arlette Hamon, Pierre Leparoux,  
François Leroux, Gilles Bourgeois.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 – 1 000 €	25 €
3	1 000 – 1 500 €	40 €
4	1 500 – 2 000 €	55 €
5	2 000 – 2 500 €	70 €
6	2 500 – 3 000 €	85 €
7	3 000 – 3 500 €	100 €
8	+ 3 500 €	120 €